

*Article 22 du Règlement***LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

DEMANDE DE MODIFICATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants a pour objectif de préserver les filles et les garçons de la criminalité, mais en réalité elle entraîne et encourage les jeunes délinquants à devenir les criminels endurcis de demain. Ils savent qu'ils peuvent tout faire ou presque impunément.

Ainsi, un jeune homme de 17 ans a délibérément endommagé le véhicule d'une personne de ma circonscription, pour ensuite rire au nez de la police qui a dû le traiter comme un jeune. Le propriétaire du véhicule a été obligé de payer les réparations lui-même.

● (1410)

Un garçon de 10 ans, déjà un délinquant endurci, après avoir été reconnu coupable de vol, de recel et d'incendie criminel, a joué au caïd quand les policiers n'ont pas eu d'autre choix que de le ramener chez lui, auprès de sa mère.

Dans une grande ville, au cours des sept premiers mois de 1985, des jeunes ont commis plus de 1,000 infractions, depuis les violences sexuelles jusqu'à l'incendie criminel.

Je supplie la Chambre de faire subir à cette loi un remaniement majeur de façon à traiter les jeunes de 17 et 18 ans comme des adultes et non comme des enfants, à abaisser l'âge d'inculpation à 7 ans ou au moins à accorder à la police et aux tribunaux un certain pouvoir discrétionnaire, autoriser la police à publier les noms et les descriptions des jeunes qui sont déchaînés et pourraient commettre d'autres crimes plus horribles.

Nous ne faisons pas de bien à nos enfants en passant l'éponge sur ces actes criminels.

Modifions la loi, déliions les mains des policiers et montrons à nos jeunes que le crime ne paie pas et ne paiera jamais.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE DE RÉINTÉGRER UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la plupart des députés seront certainement tout aussi soulagés que moi d'apprendre qu'il a été décidé de ne pas tenter de poursuites contre M. Richard Price, l'ancien employé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'on a accusé d'avoir présumément divulgué un document confidentiel dans lequel on proposait des réductions budgétaires énormes à des programmes destinés aux Indiens et aux autochtones.

Nous savons que M. Price ne s'est rendu coupable d'aucun crime. Il n'a pas nui à la sécurité nationale. Il a agi selon sa conscience. Le gouvernement n'a jamais admis que le document divulgué était authentique.

Aux yeux du peuple indien du Canada, M. Price a fait preuve de courage et d'héroïsme. Il a agi dans l'intérêt des Indiens du Canada. L'inquiétude et l'opposition suscitées à la Chambre et partout dans le pays par le cynisme et l'aspect irréflecti des mesures proposées dans ce document ont sans aucun doute empêché le gouvernement de donner immédiatement suite aux compressions de 300 millions de dollars qui étaient proposées.

La décision de ne pas tenter de poursuite contre M. Price a été prise par le procureur général de la Colombie-Britannique. L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de cet homme était des plus vindicatives. Il conviendrait à présent de réintégrer M. Price dans la Fonction publique du Canada. Il faudrait le faire avec célérité et de bonne grâce.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES DONNÉES RELATIVES À L'AMÉLIORATION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Hors la meute libérale et les opposants inconditionnels néo-démocrates, monsieur le Président, tout observateur objectif féliciterait le nouveau gouvernement national de ses réussites importantes depuis un an qu'il exerce le pouvoir.

La relance économique est bien engagée. A l'heure actuelle, la main-d'œuvre active canadienne compte 300,000 travailleurs de plus que sous l'ancien gouvernement. La politique conservatrice des faibles taux d'intérêt donne d'excellents résultats. Ayant baissé de 2.75 p. 100, les taux d'intérêt sont présentement à leur plus bas niveau depuis sept ans. Voilà pourquoi le nombre des nouvelles mises en chantier atteint 155,000 par année.

Parce qu'ils ont de nouveau confiance dans l'économie, les hommes d'affaires songent à intensifier leurs investissements. Les commandes des manufacturiers ont augmenté de 10 p. 100 et les ventes au détail de 8 p. 100.

Nous sommes enfin parvenus à juguler l'inflation. Où que nous nous tournions, nous constatons maints signes de la nouvelle prospérité, tous imputables directement aux politiques éminemment judicieuses du nouveau gouvernement conservateur.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE JAPONAISE

M. le Président: Avant d'aborder la période des questions, j'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Mutsuo Kimura, président de la Chambre des conseillers du Japon, qui dirige actuellement une délégation parlementaire en visite au Canada.

Des voix: Bravo!